

Pôle Territorial Ouest
Direction du Développement et de l'Aménagement
Service Études et Maîtrise d'œuvre

Chemin : \\Bm\h\HD\HDB\10PROJETS\10ST_MEDARD\32_AVENUE BLAISE
PASCAL\02CONCEPTION\02ETU_AVPIECES_TECHN

AVENUE BLAISE PASCAL

SAINT-MEDARD-EN-JALLES

AMENAGEMENT GENERAL DE VOIRIE

(Entre les avenues de Lignan et du Temple et la place d'Issac)

AVANT PROJET



Demande :

L'étude porte sur l'aménagement de l'avenue Blaise Pascal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles. La longueur du tronçon de voie à étudier est de 850 m environ.

Cette voie relie Le Porge, via Le Temple, au centre de la commune.

L'objectif est de proposer des aménagements visant à rendre cette voie plus citadine, avec des vitesses apaisées contribuant à la sécurité de tous les usagers et notamment les piétons et les cyclistes.

Ces aménagements seront renforcés par un traitement paysager pour apporter un confort visuel mais également un effet de paroi.

Il conviendra aussi, d'affirmer les lieux de vies qui s'égrènent le long de l'avenue (place d'Issac, traversée de la Jalle du Guitard).

État des lieux :

Depuis le carrefour Blaise Pascal/Temple/Lignan jusqu'à la rue Ambroise Paré, hormis la nappe bitumineuse devant le dépôt KEOLIS, ce tronçon de l'avenue est le plus vivant. Il est qualifié de naturel de par la faible densité des habitations ; ces dernières sont retirées dans des jardins arborés et fermés de haie plus que de mur. Cette séquence comprend le ruisseau du Guitard qui se devine en contre bas de la rive Sud marquée d'une prairie humide.

Les accotements larges sont au niveau de la chaussée. Des poches, en stabilisé, permettent le stationnement de véhicules. Une bande enherbée longe les limites parcellaires, dissimulant parfois un fossé. Quelques exceptions à ce linéaire, devant le terminus bus de la lianes 3-Issac, en rive Sud uniquement, une surface d'enrobé, ceinte de bordures, offre au bus un dégagement de chaussée. Plus loin, après la rue Chambrelent, un trottoir surélevé marque le centre d'Issac.

- **Caractéristiques géométriques :**

- Stationnement : aucune place matérialisée de façon officielle.
- Éclairage public : l'éclairage public est présent sur les supports ERDF.
- Plantations : absence d'arbres d'alignement et d'aménagement paysager.
- Mobiliers urbains : au niveau de la place d'Issac, on note la présence d'un container à verre, de boîtes aux lettres collectives, de panneaux d'information Mairie.
- Assainissement : absence d'un réseau continu d'eaux pluviales.

- **Activités :**

On note à l'approche de la place d'Issac, la présence d'une boulangerie, d'un bar tabac et d'un restaurant. Sur la place, il y a également, un restaurant, un boulodrome ainsi que la Mairie annexe d'Issac.

La voie dessert également en sortie d'agglomération la zone d'activité « Les Artigons ».

- **Transport en commun :**

Un bus de la lianes 3+ emprunte actuellement cette voie.

La voie dessert le dépôt de KEOLIS GIRONDE.

- **État de la chaussée :**

Des carottages et des déflexions ont été réalisés en 2013. Les résultats montrent qu'il est

nécessaire de reprendre la structure de la voie.

Des comptages ont été réalisés en 2016. Ils montrent que le trafic moyen journalier, deux sens confondus, est de 4500 véhicules/jour, avec 7 % de PL (soit 315 PL/Jour).

Les résultats d'amiante et HAP indiquent l'absence d'amiante et de HAP.

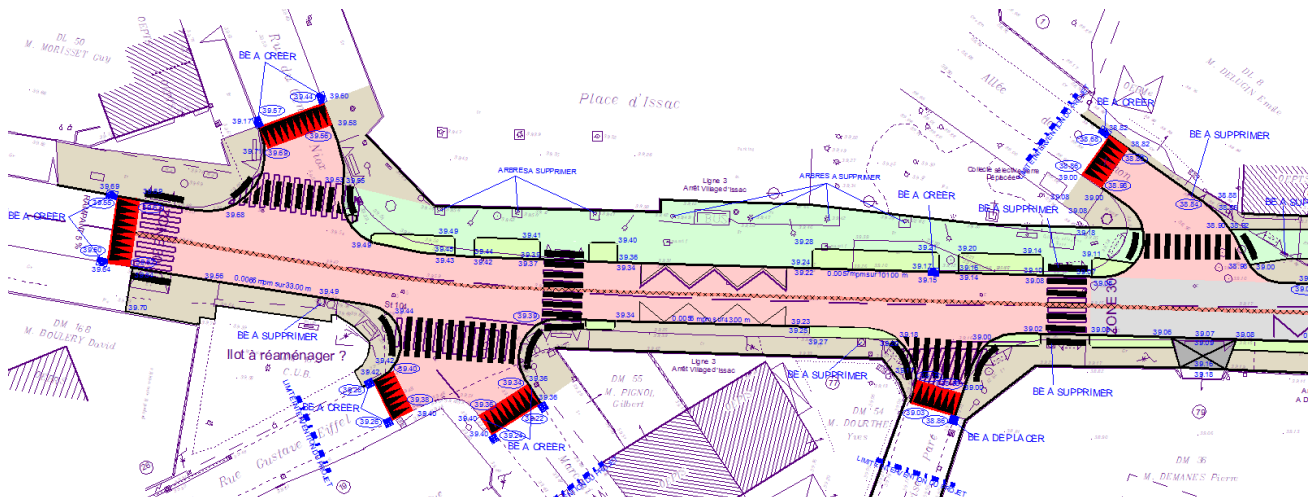
Proposition :

Présentation du projet :

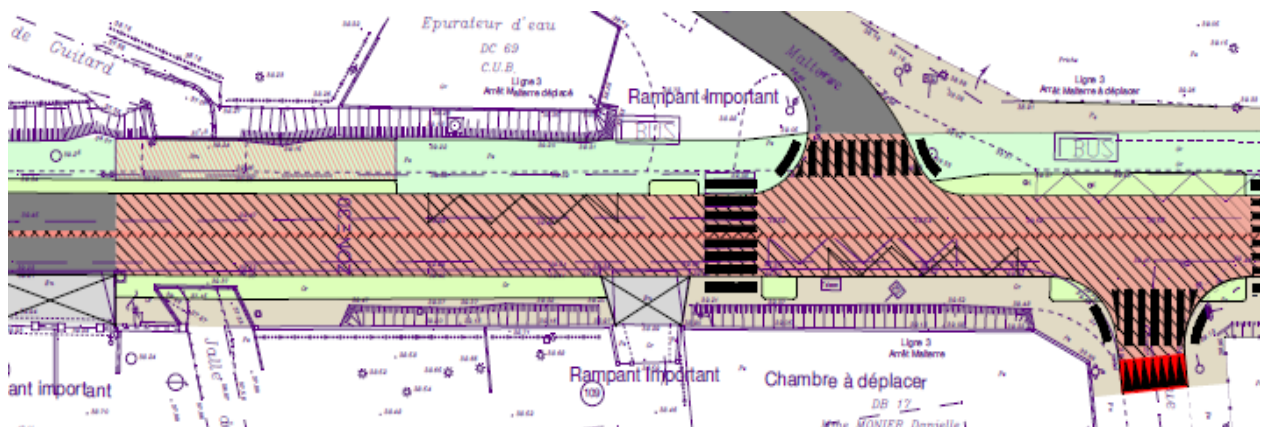
La proposition d'aménagement consiste à réaliser une chaussée de 6,00 m de large comprenant une bande axiale en résine de 50 cm favorisant le ralentissement des véhicules. Cette bande axiale a pour but d'indiquer aux usagers qu'ils entrent dans une zone urbanisée.

Pour réduire la vitesse des usagers, un plateau sera réalisé, au niveau de la place d'Issac, afin de rendre l'espace plus urbain.

Les rampants de ces plateaux ne seront que de 5% compte tenu du nombre de véhicules lourds qui empruntent cet axe.



Au niveau de l'intersection des rues du Général Malterre et Chambrelent, la couche de roulement sera traitée avec la mise en œuvre d'une résine, afin de mettre en valeur le franchissement du « Guitard ».



Il est prévu également la pose d'une bordure en délimitation des voies de circulation. Les bordures auront une hauteur de 2 cm.

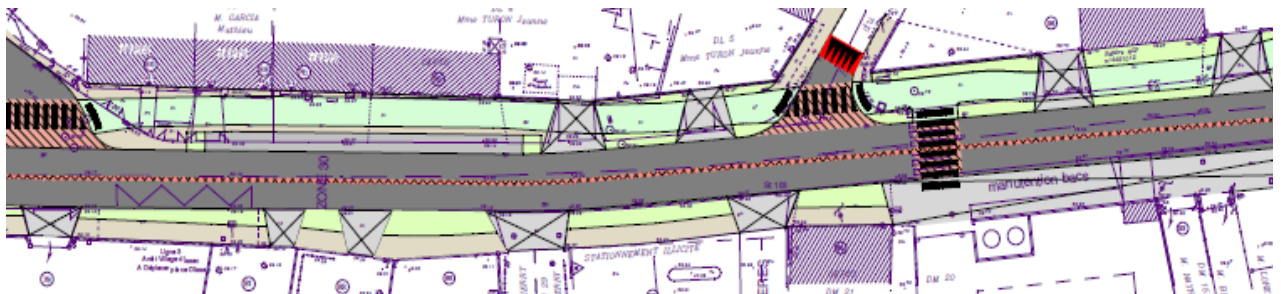
Une passerelle devra être réalisée pour franchir le Guitard. Des bandes en résine seront réalisées pour rappeler les lames de bois. Un mur de soutènement surmonté d'un grillage sera construit au carrefour du Général Malterre compte tenu de l'importante dénivelée existante.

Une voie verte, en faveur des modes actifs (piétons et cyclistes), sera réalisée côté Sud. Son revêtement sera en béton balayé conformément à la charte architecturale de la commune.

La voie verte sera positionnée le long des façades ou en limite de propriétés. Cette dernière sera séparée de la voie de circulation par une bande végétalisée.

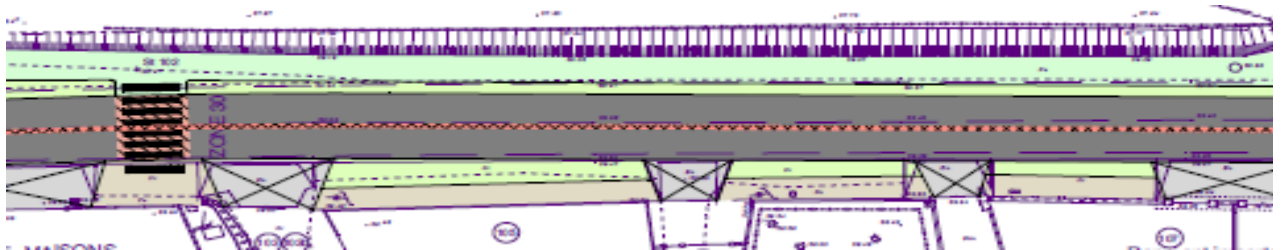
Pour sécuriser les traversées des piétons et des cyclistes, des surélévations de chaussée seront aménagées au droit des voies adjacentes.

A l'approche de la place d'Issac, des aires de stationnement, pour véhicules légers (7) et véhicules lourds (2), seront réalisées aux abords des commerces.



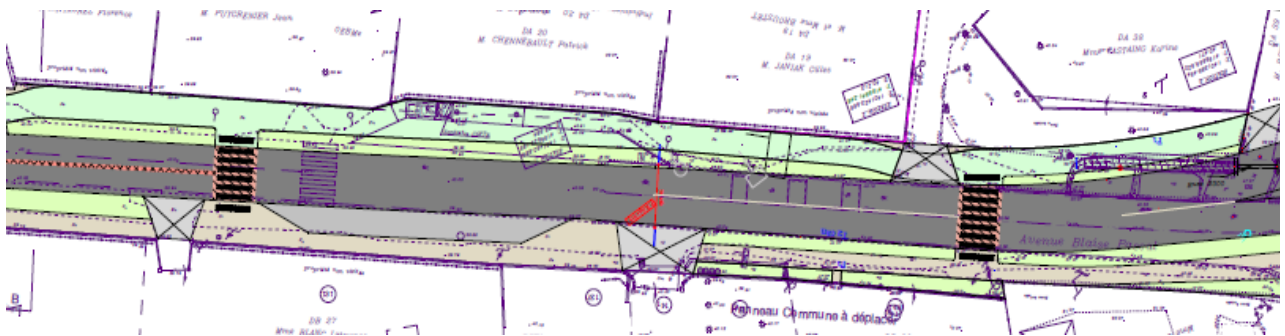
Un trottoir, côté Nord, sera aménagé avec un revêtement en béton désactivé, conformément à la charte architecturale de la commune, le long des façades.

Des bandes végétalisées seront aménagées entre le trottoir et la chaussée.

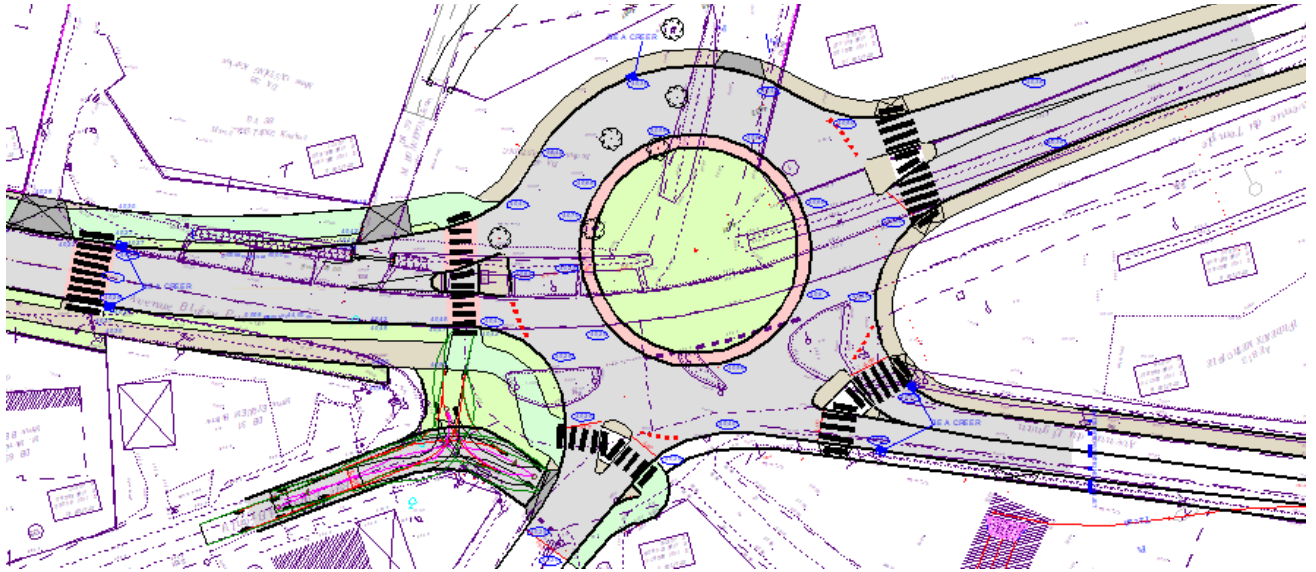


Les quais des arrêts bus seront repris et mis en conformité selon les normes accessibilité PMR.

Le terminus bus et la sanisette située en bout de ligne devront être déplacés côté Nord.



Un futur giratoire permettra le raccordement entre la zone d'activité des « Artignons » et l'avenue Blaise Pascal.



Considérant le trafic mesuré en 2016 à 350PL/j/sens soit T1- avec une ligne de bus régulières, les structures mises en œuvre seront les suivantes :

Chaussée :

Géotextile.
30 cm de GR
18 cm de EME classe 2
6 cm d'EME.

Trottoir :

10 cm de Grave Calcaire.
15 cm de Béton désactivé conforme à la charte architecturale.

Voie verte :

10 cm de Grave Calcaire.
15 cm de Béton balayé conforme à la charte architecturale.

Entrées Charretières :

20 cm de GR
5 cm de BB 0/6.

Essais complémentaires :

GTR :

Compte tenu de la dimension du chantier, il sera nécessaire de réaliser des analyses GTR de la couche de forme existante, tous les 100 à 200m maximum, afin de confirmer la possibilité de ré emploi de celle ci et des matériaux en place.

Géotechnique :

Une étude de niveau G2 est nécessaire pour le dimensionnement de la passerelle et des fondations. Des essais pressiométrique sont devront être fait au préalable. La note de calcul sera a la charge de l'entreprise exécutante.

Assainissement :

La Direction de l'eau a préconisé la pose de collecteurs d'eau pluviale, la nappe phréatique étant trop haute.

Un diagnostic (DIAG) et une étude préliminaire (PRE) datant de septembre 2016 ont été réalisés.

Les travaux d'assainissement sont en cours.

Eclairage public :

L'étude d'éclairage public sera réalisée par les services techniques de la Mairie.

Espaces verts :

L'étude paysagère sera réalisée par les services techniques de la Mairie.

Phasage des travaux et exploitation :

Les travaux de voirie seront principalement réalisés par alternat et par tronçon de 300m maximum. Les travaux de reprise de la couche de roulement seront réalisés en rue barrée de nuit. Les accès des riverains seront rétablis les soirs et week end.

Le tube de chaussée étant réduit à 6m, une déviation PL et bus sera cependant nécessaire pendant toute la durée du chantier.

La durée des travaux est estimée à 18 mois.

Estimation : 2 600 000 € TTC dont 100 000 € pour la passerelle au dessus du Guitard.

Cette estimation ne comprend pas :

- _le réseau INOLIA,*
- _l'éclairage Public,*
- _l'aménagement paysager,*
- _l'assainissement.*